

# GroundOS : et si l'Hadopi faisait émerger le web 3.0 ?

Comme vous le savez, la loi Création et Internet a été votée en catimini par 16 gus dans un hémicycle. Je ne reviens pas sur le fait que cette loi pose de nombreux problèmes (démocratiques) et paradoxes (techniques). D'autres s'en sont déjà chargés.



Parmi les des effets de bord, il paraît évident que cette loi va pousser l'internaute moyen vers des solutions de sécurisation de ses communications toujours plus poussées. On va voir se multiplier les réseaux chiffrés (bien), sans compter probablement les mails avec des groooosses pièces jointes (pas bien, mais inévitable).

Reste que tant qu'on reste sur du Minitel 2.0, on participe à un système où l'on ne contrôle pas ses propres données. Si je dépose une vidéo sur Youtube, Youtube saura dire qui l'a déposée (adresse IP, email, date et heure précise). Et si je télécharge une vidéo depuis ce même site, non seulement Youtube, mais aussi mon fournisseur d'accès internet, et bientôt la Haute Autorité bidule<sup>[1]</sup> pourront me tomber sur le dos : « Ha, mon bon Monsieur, vous avez écouté une reprise de Petit Papa Noël par une enfant de 15 ans, ce qui lui aura coûté 300 000€ d'amende. Mais vous, passez directement par la case courrier recommandé<sup>[2]</sup> avant qu'on ne vous coupe votre accès internet. Cela vous met au chômage technique ? Tant pis, fallait pas encourager la subversion et la contrefaçon. ». Bienvenue en ~~Chine à Pionyang~~ au Brésil.

Par contre, si j'héberge moi-même mes données, et si je les

partage en les chiffrant, je reprends le contrôle de mes données.

Le problème, c'est que c'est quand même un « truc d'informaticien » de s'héberger soi-même. Si, si. Moi dont c'est le métier, quand je dis aux gens qui veulent quitter Gmail, Hotmail & co : « Prends-toi donc un hébergement à l'APINC ou chez Gandi, pour 15€ par an, tu seras tranquille ». Ce n'est pas le prix qui les arrête, mais le jargon, le nombre de pages de contrat, le fait de saisir un numéro de CB sur le web, etc.

Mais cela pourrait changer<sup>[3]</sup>.

Prenez le buzz du moment : **GroundOS**.

Pour le dire rapidement, GroundOS est une application web qui vous permet de partager facilement votre musique, vos films, vos photos, vos documents (déposés dans groundOS ou rédigés directement dans groundOS, sur le principe de Google Docs).

En tant que tel, rien de bien nouveau, si ce n'est que ça a l'air particulièrement bien intégré (alors que pour arriver au même résultat aujourd'hui, il faut de nombreuses applications différentes). Et d'ailleurs, GroundOS n'est peut être qu'un « fake », on sera fixé le premier mai, mais peu importe.

En utilisant GroundOS (ou autre application similaire), j'héberge moi même mes données, je les partage avec qui je veux, et je les chiffre si je veux. Et je souhaite bien du courage à l'Hadopi pour savoir si ce qui transite dans mes tuyaux c'est le dernier album de Johnny, ou la vidéo de l'anniversaire de mon petit neveu.

Maintenant, il reste encore un problème : comment Tata Jeannine va-t-elle pouvoir utiliser GroundOS ? Certes, elle pourrait utiliser la version installée par son entreprise, par l'école de sa fille, ou par l'association du coin. Mais c'est remettre de la centralisation là où l'on veut décentraliser. Elle pourrait aussi l'utiliser sous forme d'une WebApp ( de

préférence made by Framasoft). Mais à l'extinction de son ordinateur, ce serait fermer le partage de données.

Reste une voie intéressante : celle des boxes internet.

Par exemple, on estime le nombre d'abonnés ADSL de Free à 3 500 000. Une grande partie d'entre eux ont une Freebox équipée d'un disque dur (qui sert notamment de magnétoscope). Imaginons que Free livre ses Freebox prééquipées d'un GroundOS (qu'on ne me dise pas qu'installer un serveur web sur des box internet est impossible). Pour le même prix, Tata Jeannine aurait : (Internet+téléphone+TV) + « son petit coin d'internet à elle ». Accessible facilement ([tatajeannine.free.fr](http://tatajeannine.free.fr)) 24h/24, 365 jours par an.

Évidemment, cela soulève des questions, notamment en terme de sécurité. Se faire hacker sa connexion internet, ce serait potentiellement donner accès à toute votre vie numérique. En terme technique, le premier geek poilu venu me rétorquera « en terme de QOS on a vu mieux », que le « MTBF des HDD des boxes c'est pas top », que « Free sapusaipalibre », que « le A de ADSL limite les usages », voire qu'il fait ça (de l'autohébergement) « depuis 6 ans avec un vieux 486 sous Debian planqué sous l'évier ».

Mais quand même. Là il s'agit de Tata Jeannine ! Et juste d'activer une fonctionnalité qui lui permettrait de partager facilement ses photos, d'écouter sa musique (achetée légalement) d'où qu'elle soit, de pouvoir blogguer sans pub sans craindre le dépôt de bilan de l'hébergeur, de pouvoir regarder la fin du film qu'elle a enregistré sur sa box à Lyon depuis sa maison de campagne à Sainte-Ménehould, de pouvoir stocker tout ou partie de son courrier sur sa MachinBox internet (plutôt qu'on ne sait où sur le web). Bref, d'avoir un petit bout d'internet comme on a un petit bout de jardin, plutôt que d'aller systématiquement au parc du coin. Et tout ça depuis son Firefox préféré.

Après l'ère de la diffusion de l'information, après celle de

la participation, peut être allons nous vers celle de la décentralisation ?

Ou, autrement formulé, « et si on redonnait internet aux internautes ? »

## Notes

[1] C'est à dire Vivendi & co – qui nous aura plus ou moins forcé à installer leur logiciel espion puisque si je refuse d'être observé en permanence, c'est donc que je suis coupable !

[2] Ben oui, je ne lis pas les mails de mon FAI.

[3] Crédit photo : Josef Grunig (Creative Commons By-Sa)

---

# De quelques causes réelles de l'effondrement des Majors

Voici un article d'Ars Technica qui parle d'un livre qui n'a que peu de chances d'être traduit.



Il nous a semblé pourtant intéressant de vous le proposer ici en ces temps d'Hadopi dans la mesure où la thèse est d'expliquer que la crise de l'industrie musicale cherche ses causes bien en amont du problème du « piratage » et du P2P.

N'oublions pas en effet par exemple que lorsque nous sommes

passés du vinyl au CD, les prix ont plus ou moins doublé<sup>[1]</sup> alors que la part réservée aux artistes n'a elle pas bougé !

*Edit : Cet article a été reproduit dans le journal Vendredi du 15 mai 2009 (image scannée).*

## **Crever le p\*\*\*\*\* d'abcès : comment le numérique a tué la musique à gros sous**

**"Lancing the f\*\*\*ing boil": how digital killed Big Music**

*Nate Anderson – 24 mars 2009 – Ars Technica  
(Traduction Framalang : Olivier et Don Rico)*

**Dans son livre *Appetite for Self-Destruction: The Spectacular Crash of the Record Industry in the Digital Age* (NdT : *Envie d'auto-destruction : la chute spectaculaire de l'industrie du disque à l'ère du numérique*), Steve Knopper se penche sur le *music business*. Ars se plonge dans le livre, qui affirme que l'effondrement des majors n'est pas (essentiellement) dû au P2P.**

Contrairement aux idées reçues, même les grands pontes du music business ont le sens de l'humour, comme cela transparait souvent dans le nouveau livre de Steve Knopper, *Appetite for Self-Destruction: The Spectacular Crash of the Record Industry in the Digital Age*. Dans l'histoire que raconte Knopper, la cause du déclin des maisons de disques n'est pas seulement la technologie ou les programmes de partage ; c'est surtout une question de personnalités, et son livre regorge d'anecdotes dépeignant les dirigeants des majors.

En voici une que l'on trouve vers la fin du livre :

*La tension autour du SDMI atteint un pic à la fin août, à la Villa Castelletti, un somptueux hôtel dans un vignoble vallonné à une trentaine de kilomètres de Florence. Tous les cadres étaient réunis dans une cour de la villa, au loin, on*

*entendait de temps à autre des coups de fusil destinés à éloigner les oiseaux des vignes. La réunion suivait son cours et Al Smith (Vice-président de Sony Music), comme à son habitude, était en rogne, en désaccord avec une proposition du président de session, Talal Shamoon. Finalement, Smith quitta la réunion. À peine trois secondes plus tard, un énorme Pan ! retentit. Les membres de la SDMI se regardèrent fébrilement. Shamoon dit alors du tac au tac : « Je crois qu'une place vient de se libérer chez Sony Music ».*

C'est amusant, mais aussi assez navrant – pas à cause des oiseaux et des fusils, mais parce que cette réunion se tenait dans le cadre de l'extrêmement coûteuse Secure Digital Music Initiative, que les majors ont initiée en 1998 pour coller des DRM sur la musique. Ces grandes réunions se sont tenues partout dans le monde (dans des lieux comme la Villa Castelletti qui sont loin... d'être donnés) pour finalement accoucher d'un procédé de tatouage numérique soi-disant "inviolable". Le groupe a alors lancé un concours et invité des équipes à cracker SDMI ; le professeur d'informatique Ed Felten a rapidement mis à mal quatre procédés de tatouage numérique différents. La SDMI la ensuite menacé pour le dissuader de rendre ses résultats publiques, le professeur a alors riposté en les attaquant en justice, et pour finir toute l'affaire a été finalement abandonnée. Tout comme la SDMI.

Si l'industrie du disque avait abordé la musique numérique comme elle a abordé le CD, sans cette obsession pour les protections anti-copies, en acceptant un nouveau format et en amassant de l'argent à la pelle, elle se porterait peut-être encore pour le mieux. Mais l'industrie en a décidé autrement, et, comme le raconte Knopper, elle en a payé le prix.

## **Bienvenue dans la jungle**

L'industrie du disque n'est pas une industrie comme les autres et ne l'a jamais été. Prenons par exemple, juste pour

illustrer, une anecdote à propos du label Casablanca dans les années 70 :

*Danny Davis, le gars qui s'occupait de la promo, se souvient d'une fameuse discussion téléphonique avec un programmeur radio pendant qu'un collègue, muni d'un club de golf, détruisait tout sur son bureau avant d'y mettre le feu, et ce n'était pas une hallucination due aux drogues.*

*« On pouvait s'attendre à tout, chez Casablanca », raconte Bill Aucoin, qui était alors manager du groupe de rock le plus connu chez Casablanca, KISS. « Nos premiers bureaux étaient en fait une maison avec un cabanon à côté de la piscine. Dans ce cabanon, à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, que vous fussiez promoteur de disque ou DJ, vous pouviez vous envoyer en l'air quand vous le vouliez. »*

L'industrie a appris à frapper des hits (et donc de l'argent) dans les années 60 et 70, mais c'est le CD qui a fait des maisons de disque les monstres que l'on connaît. Knopper consacre la moitié de son livre à expliquer le boom du CD, et n'évoque Napster qu'au bout de 113 pages. C'est parce que, de son point de vue, on ne peut comprendre la chute des labels à l'ère de la distribution numérique qu'en étudiant le précédent changement de format majeur et les énormes profits qu'il a apportés à l'industrie.

Si vous avez suivi Battlestar Galactica récemment, ou si vous lisez Nietzsche, vous connaissez les théories traitant de la nature cyclique de l'Histoire, et c'est sous cet angle que Knopper présente son histoire. À l'arrivée du CD, nombreux furent les dirigeants des maisons de disque à le détester. L'un d'entre eux raconte, même maintenant : « Je pensais que (les ingénieurs qui l'avait produit) aurait pu trouver un moyen d'éviter le piratage ».

Mais avec du recul, ces petits disques de plastique ont été une véritable mine d'or. Les gens ont adoré ce nouveau format,

et nombreux furent ceux qui rachetèrent toute leur collection en CD, et les prix de la musique enregistrée grimpèrent en flèche. Comment l'industrie a-t-elle répondu à cette aubaine ? En entubant les artistes.

Knopper raconte comment les labels ont écrit de nouveaux contrats pour ce nouveau format, des contrats où figuraient des « réductions d'emballage » et des « indemnités de marchandise gratuite » plus élevées. En plus de ces déductions, les taux de royalties touchés par les artistes ont été réduits. « Après que les labels ont inventé ces nouvelles déductions », ajoute Knopper, « l'artiste moyen touchait 81 cents par disque. À l'époque des vinyles, les artistes touchaient un peu plus de 75 cents par disque. Donc les labels vendaient les CD huit dollars plus cher que les vinyles, mais les artistes ne gagnaient que six cents de plus par album. »

Ces pratiques ont alimenté un boom du CD qui a duré de 1984 à 2000, date à laquelle le sol a commencé à se dérober sous les pieds de l'industrie. Après deux décennies de musique à prix d'or, et d'investissement minimum pour des singles de bas-étage, les labels se sont engraisés en pondant à la chaîne des albums ne contenant que deux tubes. Les autres chansons pouvaient être médiocre, mais les fans qui cherchaient un tube particulier achetaient l'album quoiqu'il arrive (j'en veux pour exemple le fait que j'ai un jour eu en ma possession un exemplaire de l'album Tubthumper de Chumbawamba).

Le succès de Napster a bien montré à l'industrie du disque que le nouveau format majeur était arrivé. Avec tout le blé qu'ils s'étaient fait lors du précédent changement de format, on aurait pu croire que l'industrie serait enchantée de voir débarquer un nouveau système à même de faire consommer plus de musique à plus de fans encore plus vite. Leur priorité numéro 1 aurait dû être de faire de la musique numérique leur nouveau CD, mais ça ne s'est pas passé comme ça. L'industrie a simplement souhaité la mort du numérique.



## Une spirale infernale

Le nombre d'interviews que Knopper a réalisées pour le livre est impressionnant ; elles lui permettent de mettre à nu les personnalités qui se cachent derrière l'industrie du disque. Par conséquent, il a aussi à sa disposition de nombreuses anecdotes aussi obscures qu'instructives, comme celle du dirigeant de Liquid Audio (vous vous souvenez de ça ?), Gerry Kearby. Kearby voulait créer l'anti-Napster, un distributeur de musique en ligne légal, qui utiliserait donc des DRM. Mais au moment de négocier avec les labels, personne n'a vraiment voulu s'engager.

Kearby raconte à Knopper l'instant où il a compris que ça ne marcherait jamais. « Un jour, dans un moment de pure sincérité, (un représentant de Sony) m'a dit, « Écoute Kearby, mon rôle, c'est de te couler. Nous ne voulons pas que tu réussisses, à aucun prix. » Certains étaient plus curieux que les autres, pas de doute là-dessus. Mais, au fond, on aurait dit des vendeurs de carrosses cherchant à repousser l'avènement de la voiture aussi longtemps que possible. »

Un des défauts de ce livre, c'est que cette triste histoire d'incompétence numérique est déjà largement connue. *Appetite for Self-Destruction* n'apporte rien de nouveau pour ceux qui suivent les sites comme Ars Technica. En voici un résumé : après l'affaire Napster, les labels ont commencé à faire joujou en traînant les pieds avec leurs propres services tout pourris (si je vous dis PressPlay ?) mais ne se sont jamais sérieusement mis à la distribution numérique. Il a fallu que Steve Jobs et l'iPod propulsent Apple aux commandes, une position qui leur a permis de lancer l'iTunes Music Store avec le contenu des maisons de disques et d'offrir les chansons pour 1\$. Les DRM, que les labels ont imposés, ont assis la position de leader d'Apple sur le marché de la musique aux USA (ils refusaient de mettre leur système Fairplay sous licence, et l'iPod était le lecteur le plus vendu). Les labels n'ont compris que tardivement ce qui s'était passé, après quoi ils

ont tenté de mettre des bâtons dans les roues d'Apple en permettant à des magasins comme Amazon de vendre de la musique sans DRM. Il parle aussi un peu de Kazaa, du fiasco que fut le rootkit de Sony BMG, et de la futilité de la campagne de poursuite lancée par la RIAA.

Mais pour l'essentiel des ces informations, on les trouve ailleurs, et pas seulement sous forme d'articles sur les différents blogs ou sites d'information qui ont couvert les évènements. Des auteurs comme Steven Levy dans le livre *The Perfect Thing* (iPod) ou Joseph Menn dans *All the Rave* (Napster) abordent les mêmes sujets, mais de manière bien plus détaillée.

Mais même si *Appetite for Self-Destruction* ne nous sert essentiellement que du réchauffé, ce qui le différencie, c'est l'accent qu'il met sur les personnes, un aspect trop souvent ignoré par les articles techniques. Après lecture, vous n'éprouverez certainement aucune compassion pour les maisons de disque, mais vous comprendrez mieux les grands pontes qui tiraient les ficelles, et les choix qu'ils ont fait à la lumière de leur propre histoire dans l'industrie de la musique.

Knopper réussit aussi très bien à établir un parallèle entre l'épisode Napster/iTunes/P2P et les grandes années du CD (même s'il en résulte un chapitre long et parfois fastidieux sur les *boys band* qui semble secondaire par rapport au sujet traité). C'est délibéré, et il le fait pour étayer sa propre thèse comme quoi la majorité des problèmes que rencontrent les maisons de disques avec la musique dématérialisée prennent leurs racines dans ces deux décennies passées à s'engraisser sur les ventes de CD. Ils n'étaient tout simplement pas prêts ou pas désireux de s'adapter à un nouveau monde où la musique s'achète à la carte et où les morceaux sont moins chers.

Knopper cite Robert Pittman, co-fondateur de MTV. « Voler de la musique, ce n'est pas tuer la musique », d'après Pittman.

« Quand je discute avec les gens de l'industrie de la musique, ils admettent pour la plupart que le problème est surtout qu'ils vendent des chansons et plus des albums. Le calcul est vite fait. »

« Je me suis rendu compte que dans le milieu, nous étions tous à côté de la plaque », confiait Barney Wragg, cadre chez Universal après avoir quitté le label en 2005 (Wragg est entré l'année suivante chez EMI comme responsable de la musique numérique).

Et James Mercer, chanteur du groupe indépendant the Shins, y va encore plus franchement. « Vous voyez tous ces articles à propos de la débâcle de l'industrie du disque », dit-il. « Quand on se penche sur toutes les erreurs commises, c'est un peu comme crever ce putain d'abcès et le désinfecter. Merde, c'est vraiment pas une catastrophe pour les groupes. »

Le piquant de ces citations et l'énorme travail d'interview réalisé font de *Appetite for Self-Destruction* une lecture passionnante. Pas grand chose de neuf pour les inconditionnels de technologie ou les fanas de droit, mais il résume bien quarante ans de personnalités et d'histoire de l'industrie de la musique pour qui veut comprendre comment l'industrie en est arrivée là.

## Notes

[1] Crédit photo : Hryck (Creative Commons By)

---

# Projet de loi Création et

# **Internet : l'April s'insurge et appelle à la mobilisation**

Qualifié, malheureusement à juste titre, de *DADVSI 2*, le projet de loi « Création et Internet » (ou Hadopi) vient de chauffer aux oreilles de l'April. Il faut dire qu'il y a de quoi et le rapporteur (et benjamin) de l'UMP Franck Riester d'en prendre pour son grade.

Je vous laisse, je dois contacter mon député...

## **Riposte graduée : le rapporteur s'oppose à l'interopérabilité, l'April appelle à la mobilisation**

**URL d'origine du document**

*APRIL – 23 février 2009 – Communiqué de presse*

Trois ans après *DADVSI*, le gouvernement et la majorité semblent n'avoir rien retenu des débats sur l'interopérabilité<sup>[1]</sup> et le logiciel libre. Lors de l'examen du texte « Création et Internet » en commission des lois de l'Assemblée nationale, le rapporteur UMP Franck Riester s'est opposé à l'interopérabilité des moyens de sécurisation imposés par le projet de loi, au motif que l'interopérabilité empêcherait le libre choix de l'utilisateur ! L'April s'insurge et appelle chacun à contacter son député pour l'alerter.

Véritable *DADVSI 2*, le projet de loi « Création et Internet » déjà validé par le Sénat est actuellement programmé à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Après un examen en commissions, le texte sera examiné en séance à partir du 10 mars 2009.

L'essentiel du projet de loi est bien d'échafauder une nouvelle autorité administrative – l'Hadopi<sup>[2]</sup> – qui aura pour but de faire une répression de masse sur la base de relevés informatiques. Mais il prévoit également d'imposer aux titulaires d'un accès à Internet des « moyens de sécurisation » visant à empêcher que leur connexion soit utilisée pour commettre des infractions.

« On ignore tout de la nature de ces moyens de sécurisation : on ne sait pas ce qu'ils font, ni où ils s'installent, et quelle est la maîtrise que l'utilisateur pourra en avoir, » déplore Alix Cazenave, responsable des affaires publiques de l'April. « Qu'ils ne fassent pas le jeu d'éditeurs pratiquant la vente liée serait un minimum ! » L'April a d'ailleurs été reçue par des députés de tous les groupes pour leur faire part de ses questions et de ses inquiétudes<sup>[3]</sup>.

Pourtant sur la question précise de l'interopérabilité, les députés Jean Dionis du Séjour (Nouveau Centre) et Patrick Bloche (Socialiste, Radical et Citoyen) se sont heurtés à un refus catégorique du rapporteur, motivé par un argument que nul n'aurait imaginé : il est simplement défavorable à l'interopérabilité<sup>[4]</sup> ! Il s'est de même opposé à ce que l'abonné soit exonéré de sa responsabilité lorsqu'il n'existe pas de moyens de sécurisation adaptés à sa configuration. L'April avait pourtant, dès le 6 mars 2008<sup>[5]</sup>, alerté le conseiller juridique de la ministre de la culture sur le risque que comporte ce genre de mesures pour l'interopérabilité et le logiciel libre. À l'époque déjà, aucune réponse n'avait été apportée quant à la nature de ces moyens de sécurisation, le conseiller Henrard se contentant d'affirmer que la loi créerait le marché (sic).

« Ce que Franck Riester ne comprend pas, c'est que l'interopérabilité est le libre choix des consommateurs. On se croirait de retour en 2006 avec le benjamin de l'époque,

Laurent Wauquiez, qui avait au moins eu l'honnêteté de reconnaître son incompétence<sup>[6]</sup>. En 2005, la SACEM voulait nous faire changer nos licences<sup>[7]</sup> ; Franck Riester voudrait-il nous obliger à changer de système d'exploitation ?», s'interroge Frédéric Couchet, délégué général de l'April.

« Monsieur Riester est la preuve qu'il reste encore à l'Assemblée nationale des députés opposés à l'interopérabilité et au logiciel libre<sup>[8]</sup>. Il soutient un dispositif qui va, une fois de plus, pénaliser sans aucune justification les auteurs et utilisateurs de logiciels libres, les mettant dans une situation d'insécurité juridique absolument inacceptable. Le groupe UMP a décidément bien choisi son rapporteur : tout comme cette loi, il nie la réalité technique, protège des intérêts particuliers et souffre d'un archaïsme affligeant » s'insurge Benoît Sibaud, président de l'April.

Comme pour DADVSI, l'urgence est déclarée. Comme pour DADVSI, ce texte est annoncé comme le remède miracle contre le téléchargement non autorisé d'œuvres en peer-to-peer. Comme pour DADVSI, des mesures « techniques » de contrôle d'usage sont imposées. Comme pour DADVSI, l'interopérabilité est méprisée. Comme pour DADVSI, le logiciel libre est ignoré, et ses utilisateurs menacés.

**C'est pourquoi, comme pour la loi DADVSI, l'April appelle tous les citoyens attachés au logiciel libre à contacter leurs députés<sup>[9]</sup> et à les alerter afin qu'ils s'opposent à cette nouvelle menace. Elle les invite également à écrire au rapporteur Riester pour lui demander de revenir sur ses positions inacceptables.**

## Notes

[1] rappelons au passage l'article 7, adopté le 16 mars en seconde délibération à l'unanimité, faisant de la France le

premier pays d'Europe à véritablement défendre activement l'interopérabilité, première mondiale saluée Outre-Atlantique. Communiqué du 18 avril 2006 « Projet de loi "DADVSI" : à contre-courant, le Sénat rejette l'interopérabilité et prône la brevetabilité du logiciel ».

[2] Haute Autorité pour la diffusion et la protection des œuvres sur Internet, créée à partir de l'Autorité de régulation des mesures techniques de la loi DADVSI.

[3] Notamment les porte-paroles des groupes Nouveau Centre (NC), Socialiste, Radical et Citoyen (SRC), Gauche Démocratique et Républicaine (GDR), ainsi que par la rapporteure pour avis (UMP) de la commission des affaires culturelles. Elle doit également être auditionnée par le rapporteur pour avis (UMP) de la commission des affaires économiques.

[4] Extrait du compte-rendu n°28 de la réunion de la commission des lois, mercredi 18 février 2009, séance de 9h30 : – Art. L. 331-30 (nouveau) du code de la propriété intellectuelle : Liste des moyens de sécurisation efficaces : *La Commission adopte un amendement du rapporteur précisant les consultations auxquelles la HADOPI devra procéder avant de rendre officielles les spécifications fonctionnelles des moyens de sécurisation et supprimant l'établissement d'une liste officielle de ces spécifications. Elle est ensuite saisie d'un amendement de M. Jean Dionis du Séjour précisant que les moyens de sécurisation devront être interopérables et mis à la disposition des consommateurs gratuitement.* – M. le rapporteur : Les moyens de sécurisation mis en place ne sauraient être gratuits, à l'image des logiciels de contrôle parental, mis à la disposition des consommateurs à titre payant, même si leur prix est modique. – M. Jean Dionis du Séjour : J'accepte de supprimer de mon amendement la condition de gratuité. – M. le rapporteur : **J'en viens au second objet de l'amendement : l'interopérabilité. Je n'y suis pas favorable. Il faut laisser au consommateur sa totale liberté**

**de choix en fonction de son système d'exploitation. L'interopérabilité n'est pas nécessaire pour les consommateurs et elle est trop contraignante pour les éditeurs de logiciels.** *La Commission rejette l'amendement, puis adopte deux amendements du rapporteur, le premier visant à préciser que la HADOPI établit une liste labellisant les moyens de sécurisation, le second de nature rédactionnelle. Elle rejette ensuite, par cohérence, un amendement de M. Patrick Bloche précisant que les moyens de sécurisation devront être interopérables et mis à la disposition des consommateurs gratuitement.*

[5] Voir le compte rendu de la réunion avec Laurent Ladouari et Olivier Henrard.

[6] « *Nous devons reconnaître honnêtement les limites de nos compétences techniques – certains d'entre nous en ont apporté la preuve, moi le premier hier soir – sur des sujets extrêmement techniques comme le MP4 ou les fichiers MP3.* » – Laurent Wauquiez, député UMP benjamin de l'AN sous la XIIème législature, porteur de la partie civile de l'amendement Vivendi, lors de l'examen du DADVSI. Franck Riester est « benjamin du groupe UMP et troisième plus jeune député de l'hémicycle » selon ce portrait.

[7] « Vendredi 18 novembre 2005, au ministère de la Culture, le SNEP et la SSCP déclarent aux auteurs de Logiciel Libre : « *Vous allez changer vos licences.* » La SACEM ajoute : « *Vous allez arrêter de publier vos logiciels.* » Et se déclare prête à « *poursuivre les auteurs de logiciels libres continuant de divulguer leur code source* » – Extrait du communiqué de presse de la FSF France du 25 novembre 2005.

[8] Contrairement au prédécesseur de Franck Riester sur la 5ème circonscription de Seine-et-Marne, Guy Drut, UMP lui aussi, qui a été un des questeurs à l'origine de la migration vers le logiciel libre du poste de travail des députés français.



[9] Pour une liste des députés, leurs fiches individuelles et leurs coordonnées, voir également le Mémoire Politique disponible sur le wiki de la Quadrature du Net.

---

## VoD : l'interopérabilité selon TF1

Ce billet d'humeur aurait pu s'intituler « TF1 Vision : parcours du combattant », ou « TF1 Vision / Microsoft, descente aux enfers d'un candide linuxien », et pour développer je vais vous conter les déboires que m'a valu mon addiction aux séries TV.

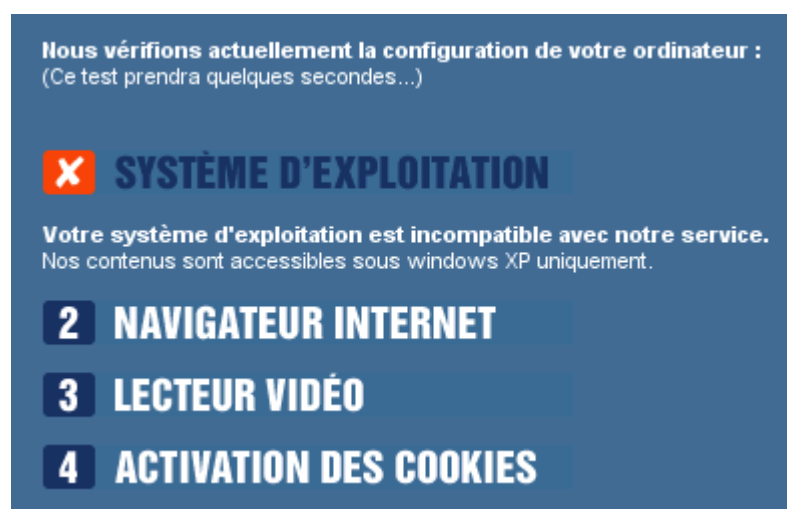


Plantons le décor. Je n'ai pas la télé et je ne regarde que des DVDs, notamment des séries. Parmi ces séries, il y a LOST, et récemment, j'ai découvert que la saison 5 était disponible sur TF1 Vision, le site de vidéo à la demande (ou VoD) de TF1. Enthousiaste, je me voyais déjà passer quelques soirées à me repaître de vidéos. C'était sans compter sur les efforts conjugués de TF1 et de Microsoft<sup>[1]</sup> pour me mettre des bâtons dans les roues...

L'autre soir, donc, je m'installe derrière mon PC dans l'idée de télécharger deux épisodes de LOST. Le site de TF1 Vision passe bien sous Ubuntu Hardy, malgré une architecture truffée d'éléments en Flash, et l'inscription au service se déroule sans accroc. Mais lorsqu'on arrive sur la page de téléchargement, ça se gâte.

Un assistant de vérification de compatibilité m'annonce que mon système d'exploitation n'est pas pris en charge :

1. Système d'exploitation : **Votre système d'exploitation est incompatible avec notre service.** Nos contenus sont accessibles sous Windows XP uniquement.
2. Navigateur Internet
3. Lecteur vidéo
4. Activation des cookies




Qu'ils n'aient pas pensé à GNU/Linux ne m'étonne guère, mais qu'en est-il de Mac, qui est quand même en train de tailler de sérieuses croupières à Microsoft ? Le service commercial de TF1 devrait se tenir au courant de l'actualité informatique : Apple avait atteint début 2008 les 4% de part de marché en France et bénéficie depuis d'une progression fulgurante, GNU/Linux reste marginal mais connaît un succès croissant, et arrive en bonne place sur les mini-PC. Étrange de se couper ainsi de dizaines de milliers de clients potentiels...


Ayant gardé une partition sous XP au cas où l'on me confierait une traduction nécessitant un programme n'existant que pour Windows, je reboote et retourne sur le site de TF1 Vision. De retour sur la page de téléchargement, je clique sur le teaser de la saison 5 de LOST, pour un essai gratuit (pas fou, non plus...).

Ce qui donne alors :

1. Système d'exploitation : OK
2. Navigateur Internet : **Votre navigateur Internet est incompatible avec notre service.** Nos contenus sont accessibles avec Internet Explorer 6.0 ou plus.
3. Lecteur vidéo
4. Activation des cookies

Nous vérifions actuellement la configuration de votre ordinateur :  
(Ce test prendra quelques secondes...)

 **SYSTÈME D'EXPLOITATION**

 **NAVIGATEUR INTERNET**

Votre navigateur Internet est incompatible avec notre service.  
Nos contenus sont accessibles avec Internet Explorer 6.0 ou plus.

**3** **LECTEUR VIDÉO**

**4** **ACTIVATION DES COOKIES**

Firefox n'est pas pris en charge. Apparemment, Safari, Chrome et Opera non plus. Pour TF1, c'est IE ou rien. Là encore, les concepteurs du site et les types du service commercial sont en retard de quelques années. Ignorent-ils que Firefox représente 25% de parts de marché en France, que Safari et Opera représentent malgré tout un nombre non négligeable d'utilisateurs ?

Désirant pousser le vice jusqu'au bout, je ferme Firefox et ouvre Internet Explorer 7. Encore une fois, ça coince :

1. Système d'exploitation : OK
2. Navigateur Internet : OK
3. Lecteur vidéo : **La version de votre lecteur vidéo est incompatible avec notre service.** Nos contenus sont accessibles avec Windows Media 10 ou plus.
4. Activation des cookies

Nous vérifions actuellement la configuration de votre ordinateur :  
(Ce test prendra quelques secondes...)

✓ **SYSTÈME D'EXPLOITATION**

✓ **NAVIGATEUR INTERNET**

✗ **LECTEUR VIDÉO**

La version de votre lecteur vidéo est incompatible avec notre service.  
Nos contenus sont accessibles avec windows Media Player 10 ou plus.

Pour le télécharger gratuitement : [> CLIQUEZ ICI](#)

**4 ACTIVATION DES COOKIES**

N'en ayant pas l'utilité, je n'avais pas installé WMP version 11. Bien entendu, nulle mention d'un autre lecteur, même propriétaire. Il est pourtant loin le temps où Windows Media Player régnait sur le marché des lecteurs multimédia. Quicktime, ne serait que pour le streaming, ou VLC et Miro, comptent un bon paquet d'utilisateurs.

En tant qu'utilisateur de Linux, et même en tant qu'ancien utilisateur de Windows XP, je suis révolté qu'on ne me laisse aucun choix pour les programmes à utiliser. Comble de malchance, un bug de Windows Media Player m'a empêché de voir le fichier téléchargé à grand peine.

Avouez que l'on fait mieux comme expérience utilisateur. Certes, je n'attendais pas de TF1 qu'elle publie ses vidéos au format Ogg et sous licence Creative Commons, mais en arriver à un tel point de mépris de l'interopérabilité est attérrant. Pour une entreprise commerciale, se couper d'une part grandissante des consommateurs est par ailleurs une stratégie pour le moins singulière. Mais TF1 n'est hélas pas la seule, de nombreux sites ou plateformes de téléchargement ne respectant pas les standards et l'interopérabilité, Apple et iTunes en tête.

Comment faire lorsqu'on est utilisateur de Linux, que l'on utilise Firefox ou Epiphany pour l'Internet et Totem ou VLC pour le multimédia ? Lorsqu'on est utilisateur de Mac et qu'on

utilise Safari et Quicktime, sans parler de logiciels libres ? Et même lorsqu'on est sous Windows mais qu'on préfère surfer avec Firefox ou Opera, et lire ses fichiers vidéo avec VLC ou Miro ?

A-t-on alors d'autre choix que l'abstinence ou le téléchargement illégal lorsqu'on est utilisateur de Linux ? En ce qui me concerne, j'ai une furieuse envie d'installer eMule ou d'aller traîner sur The Pirate Bay... Les entreprises privées qui sont les premières à diaboliser le téléchargement illégal devraient peut-être d'abord faire sauter les verrous (au lieu d'en rajouter, on a vu la pirouette qu'a dû exécuter Apple face à l'ineptie et à l'impopularité des DRM) qui empêchent bon nombre d'entre nous d'accéder à leurs services.

## Notes

[1] Crédit photo : J (Creative Commons By-Sa)

---

# Tentations cinématographiques sur internet ou le clic qui pouvait donner mauvaise conscience

Préparez pop-corn, bière et pizza... aujourd'hui, dans ma grande générosité, je vous invite au cinéma !

Mais il s'agit d'un cinéma un peu particulier puisque visible d'un seul clic de souris depuis votre navigateur connecté au Net. Cette lénifiante simplicité d'usage ne peut cependant masquer une réalité plus complexe qui peut mettre à mal votre

sens moral...



## **Tentation cinématographique 1 : The Corporation ou la tentation du prendre sans donner**

Peut-être avez-vous laissé passer en salle cet excellent film documentaire *The Corporation* coïncé qu'il était entre deux *Pirates de Caraïbes* et trois *Spiderman* ?

Qu'à cela ne tienne séance de rattrapage pour ne pas mourir idiot.

Il vous suffit de cliquer successivement sur les trois parties ci-dessous. Easy isn't it ? Mais attention l'entrée est *libre* mais pas forcément *gratuite* (sauf si le décidez en ne donnant.. rien !).

Voici ce qu'en disait Sébastien Delahaye, le 24 novembre 2006, sur le site des Ecrans (du journal Libération) :

*Sorti discrètement fin 2004 sur les écrans français, le documentaire canadien The Corporation s'apprête aujourd'hui à vivre une nouvelle vie. L'un de ses co-réalisateurs, Mark Achbar, également producteur du film, a décidé de mettre en ligne la version complète et gratuite du film. Disponible en utilisant BitTorrent, le documentaire est téléchargeable en*

*cliquant sur ce lien. La qualité est annoncée comme équivalente à celle d'un DVD, et le film profite, en bonus, d'un entretien de 40 minute avec le scénariste du film.*

*The Corporation est consacré à une critique des multinationales et contient des entretiens avec Noam Chomsky, Michael Moore, Milton Friedman et Naomi Klein. En 2004, le documentaire a remporté le Prix du public du Festival de Sundance. Mark Achbar encourage les internautes téléchargeant le film à faire un petit don, afin de rembourser les frais de production. « Nous avons déjà reçu 635 dollars en contributions. Elles vont de 2 dollars à trois dons très généreux de 100 dollars. Toutes sont très appréciées. »*

Du coup on retrouve aussi bien le film sur YouTube que sur Dailymotion d'où est issue cette version sous-titrée française. Et il faut reconnaître que lorsqu'il s'agit de tels documentaires, la piètre qualité d'image n'est pas trop handicapante puisque c'est avant tout l'audio qui est privilégié.

## **The Corporation – Partie 1**

## **The Corporation – Partie 2**

## **The Corporation – Partie 3**

On comprend bien les motivations des auteurs qui, de par le sujet même du film, jugent à juste titre que sa diffusion passe avant son exploitation économique. Mais, tout de même, peut-on tranquillement le regarder *sans rien faire* (ne serait-ce qu'un mail de remerciement aux auteurs dans un anglais approximatif) alors qu'ils cherchent uniquement à rentrer dans leur frais puis éventuellement trouver des fonds pour un prochain film ?

Pour ce qui me concerne j'ai donné 5 € au nom de Framasoft.



## **Tentation cinématographique 2 : Stage6 ou la tentation du voir sans se faire prendre**

D'un simple clic depuis votre navigateur lancez dans la seconde, en plein écran, et en haute définition des films en version française comme Les Infiltrés, OSS 117 : Le Caire, nid d'espions, Before Sunset, Miami Vice ou encore Dead Man.

Est-ce possible ?

Réponse : Oui. Cela s'appelle Stage6, et si ça reste en l'état (ce qui m'étonnerait) ça risque de faire autant de bruit dans l'industrie cinématographique que Napster pour l'industrie musicale. Tel YouTube ou Dailymotion il s'agit d'une plateforme vidéo de plus à ceci près que via un plugin DivX (propriétaire) le streaming est de bien meilleure qualité et permet le plein écran avec un confort plus que correct.

Est-ce légal ?

Réponse : Non (of course !). Mais à la différence du peer-to-peer vous ne risquez a priori absolument rien puisque vous visionnez une simple page web et ne conservez rien sur le disque dur votre ordinateur. Autre différence vous n'êtes pas



obligé d'attendre le téléchargement intégral du film puisqu'il se charge en mémoire au fur et à mesure de la lecture.

Ajoutons que vous pouvez proposer le player vidéo intégré sur votre propre site ou blog exactement comme ce que je viens de faire avec Dailymotion et *The Corporation*. C'est délirant rien que d'y penser mais j'aurais donc pu carrément mettre *Les Infiltrés* en version française à même ce billet blog si je ne sais quelle mouche m'avait piquée !

Les coupables légaux clairement désignés sont Stage6 qui met (sciemment ?) un certain temps à effacer les fichiers incriminés (c'est tout de même pas compliqué de regarder tous les jours les gros fichiers qui ont été uploadés pour faire le tri) et les membres inscrits qui les mettent sciemment en ligne (dont je me pose la question de la motivation).

Quant aux coupables moraux ce sont vous et moi si vous vous faites spectateur d'un de ces films indûment mis en ligne. Et comme Stage6 est à ma connaissance le premier site à lever quasiment toutes les barrières de la lecture vidéo sur internet (temps, qualité et... peur du gendarme), on se retrouve en quelque sorte seul avec notre conscience. Adieu répression et bonjour éducation...

Un autre coupable ce serait peut-être moi qui sous couvert de faire de l'info se retrouve peut-être indirectement ici à verser dans, argh, l'apologie du crime ?! Pas forcément parce que c'est tout de même intéressant de faire remarquer que la technologie de lecture vidéo sur internet est proche d'une certaine maturité (il n'y manque guère plus que des formats libres). Et puis comme toujours avec ces plate-formes de partage vidéos, musicales ou autres, on n'y trouve pas que des ressources illégales ce qui interdit de jeter le bébé avec l'eau du bain.

C'est du reste avec *Route 66*, un road movie allemand qu'il est tout à fait légal de visionner puisque sous licence Creative

Commons BY-NC-SA (un pionnier du genre !) que je vous invite à découvrir Stage6.

Et l'on est ainsi ramené à la tentation précédente puisqu'ils cherchent aussi à lever des fonds pour réaliser leur prochain film The Last Drug.

Pour ce qui me concerne j'ai là encore donné 5 € à l'équipe du film au nom de Framasoft.

## Conclusion

Ce billet aurait aussi pu s'intituler « *L'article qui valait 10 €* ». C'est d'ailleurs la somme que je demande à ceux qui vont me contacter en privé pour que je leur donne directement les liens Stage6 des films cités ci-dessus ☐

---

# La musique telle que nous la connaissons aujourd'hui est en danger et son avenir est menacé



Notre rédaction a reçu hier une lettre (non sollicitée) du SNEP nous invitant à participer à un nouvel espace

d'information discussion intitulé face/face. Je me suis permis de la recopier ci-dessous. On peut y voir une réelle volonté d'écoute et d'ouverture (avec un joli forum phpbb) mais on peut également y voir une volonté médiatique de redorer un blâson quelque peu terni ces derniers temps.

Lorsque vous vous rendez sur le site de l'opération, la page de garde (cf illustration ci-dessus) se termine sur cette phrase : *La musique, telle que nous la connaissons aujourd'hui, est en danger et son avenir est menacée.* Il y a, je crois, une ambiguïté liée à la mise entre virgules du *telle que nous la connaissons aujourd'hui*. si vous ôtez ces virgules ce n'est plus tant la musique qui est en danger et son avenir menacé que la musique telle que nous la connaissons aujourd'hui qui est en danger et son avenir menacé.

Ce n'est pas tout à fait la même chose... À qui veut-on faire croire que le déclin du vieil empire industriel musical va nécessairement entraîner dans son sillage celui de la création musicale ?

*14 mai 2007*

*Bonjour,*

*Les sites de collectifs d'adeptes du peer-to-peer et de l'internet libre – dont celui que vous animez fait partie – exercent une influence incontestable sur internet. Mais le débat en ligne concernant l'avenir de la musique dans la société numérique – et ses enjeux technologiques, juridiques, économiques et artistiques – est souvent excessif et manichéen. Force est de constater que les professionnels de l'industrie musicale ont souvent été les grands absents de ces échanges.*

*C'est pourquoi nous sommes heureux de vous informer que le SNEP (Syndicat National de l'Édition Phonographique) ouvre un espace de discussion en ligne destiné à engager le dialogue entre TOUS les internautes concernés : passionnés de musique,*

*de loisirs numériques, de technologies et adeptes (ou non) du peer to peer. Le SNEP invite également les professionnels de la musique à délivrer leur point de vue : pour la première fois, les collaborateurs des maisons de disque sont mobilisés pour venir débattre avec les internautes.*

*Dès maintenant, tous les internautes – dont les visiteurs et les contributeurs de votre blog ou site sont susceptibles de faire partie – sont invités à échanger leur point de vue avec les professionnels de l'industrie du disque sur le site participatif du SNEP : [www.faceface.fr](http://www.faceface.fr)*

*Cordialement.*

*Hervé Rony*

*Directeur Général Snep*

Merci d'avoir évoqué un *internet libre* et non gratuit. De plus ravi et honoré d'apprendre que nous faisons partie de ceux qui exercent *une influence incontestable sur internet*. Mais permettez-moi d'en douter.

Quant au débat en ligne qui serait *excessif et manichéen*, il est venu réveiller un vieux souvenir. Une campagne d'affichage du... SNEP qui n'était pas forcément un modèle de modération.

www.partager.mp3



**LA MUSIQUE GRATUITE A UN PRIX**



l'échange de musique sur Internet c'est du vol et désormais c'est  
- jusqu'à 300 000€ d'amende  
et 3 ans d'emprisonnement -  
( article 235-4 du Code de la propriété intellectuelle )

Syndicat National de l'Édition Phonographique

Mais comme on ne va pas se quitter comme ça, voici une nouvelle chanson de l'Inconnue de la Villa Mystère ☐

---

**Ne signez pas chez une grande maison de disque !**



Traduction<sup>[1]</sup> d'un article issu du blog des Cobra Punchers. Je suis loin d'adhérer à tout ce qui est dit mais je crois qu'aucun musicien aujourd'hui ne peut faire l'économie de s'interroger sur les évolutions liées à internet et aux nouvelles technologies. Quid des licences apposées à ma musique ? Quid de sa diffusion ? Quid des contrats avec les sociétés de gestion des droits d'auteur.(type SACEM) ? Quid des contrats avec les maisons de disques (type Majors) ?

Pour ce groupe très rock'n roll ça donne un témoignage que d'aucuns trouveront peut-être excessif voire naïf mais qui a cependant le mérite de poser de bonnes questions en proposant une alternative qui pourrait bien à l'avenir être de plus en plus crédible.<sup>[2]</sup>

**THE COBRA PUNCHERS**  
THE MOST ROCK AND ROLL EVER CRAMMED INTO ONE BAND

[Ads by Google](#) [Canada's Music](#) [Music Directory](#) [Saskatchewan Music](#)

SUNDAY, APRIL 15, 2007

**The New Music Industry**

It's no secret that the record industry is in trouble. They have moved from selling music as their main source of income to creating revenue through lawsuits against their customers. Anyone can see that this is a piss-poor business model. Yet the people who should be the most learned about the sinking ship that is the record industry as we know it are completely ignoring every sign and beacon aboard the Titanic with reckless abandon.

DONATIONS ACCEPTED  
[Make a Donation](#)

FREE MUSIC  
[In Your Hands \(demo\)](#)  
[The Sinking Ship \(demo\)](#)

## La nouvelle industrie musicale

### The New Music Industry

Ce n'est plus un secret, l'industrie musicale va mal. Ils ont changé leur modèle économique, leur principale source de revenus n'est plus la vente de musique mais les procès

intentés à leurs clients. Chacun peut voir que c'est un modèle économique ridicule. Pourtant, ceux qui devraient être les mieux informés à propos du bateau en perdition qu'est l'industrie musicale aujourd'hui ignorent complètement tous les signes et grimpent à bord du Titanic avec un abandon désespéré.

Je parle des groupes, ces pauvres groupes naïfs qui pensent toujours que signer d'un contrat est comme passer la ligne d'arrivée en tête et se voir offrir tous ses rêves sur un plateau d'argent. Ces pauvres groupes naïfs qui ne lisent pas les petits caractères et qui ne parviennent pas à comprendre la partie commerciale de l'industrie dont ils désirent tant faire partie. Ces groupes qui vendent deux millions d'albums et qui se retrouvent avec une dette de centaines de milliers de dollars envers leur maison de disque qui devait rendre tous leurs rêves les plus fous réalité.

Ce sont ces gens qui devraient apprendre la nouvelle première règle de l'industrie musicale. Ne signez pas chez une grande maison de disque. J'irai même jusqu'à conseiller de ne signer avec aucune maison de disque. Je ne pense pas en avoir besoin, mais je vois très bien en quoi de nombreux groupes tireraient profit d'un contrat avec un label indépendant plus petit. Tout musicien n'a pas forcément le sens des affaires et vice versa, mais je pense que nous entrons dans une ère de la musique où le pouvoir reposera uniquement dans les mains des musiciens qui peuvent voir leur musique différemment et voir comment gagner de l'argent en faisant ce qu'ils aiment.

Voilà quelques concepts que tous les musiciens aujourd'hui devraient comprendre

**1. Les gens vont partager votre musique entre eux** – Ne voyez pas le partage de fichiers comme du vol. La plupart de ceux qui téléchargent de la musique ne se voient pas comme des voleurs, ils ne se voient pas comme des pirates, ils veulent juste écouter votre musique. Le but final de l'industrie de la

musique est que le plus de gens possible écoutent votre musique. Quand les gens échangent de la musique entre eux, ils rendent service à ce musicien en augmentant le nombre de personnes qui l'écoutent. C'est difficile de voir le partage de fichier comme un bienfait pour les musiciens puisque la plupart des musiciens voient leur musique comme un produit à vendre sous la forme d'un album. Si les gens partagent votre musique entre eux gratuitement, comment un musicien peut-il gagner sa vie ?

**2. La musique n'est plus un produit, c'est un contenu –** Lorsque la musique était liée au support qui la jouait, c'était un produit de la même manière qu'un lave vaisselle ou un aspirateur est un produit. Vous achetez un aspirateur parce que c'est un produit qui nettoie votre sol. Vous achetiez un CD parce que c'est un produit qui fait des sons plaisants.

Maintenant le contenu est séparé du produit. Vous n'avez désormais plus besoin du CD pour entendre les beaux sons. Maintenant que la musique est retirée du produit, la musique existe seulement en tant que contenu. Le dilemme de comment faire de l'argent à partir de la musique devient bien plus simple à résoudre une fois que vous voyez la musique comme un contenu et pas comme un produit. Beaucoup de médias différents ont utilisé du contenu pour faire de l'argent. Le meilleur exemple est l'industrie de la télévision qui a utilisé des contenus gratuits de qualité pour faire de l'argent pendant des années.

**3. Soyez le fournisseur de votre propre contenu –** Il y a des centaines de sites de torrent qui amassent des fortunes en fournissant du contenu gratuit. Ils passent de la pub aux milliers de gens qui visitent leurs site. Ils attirent des milliers de visiteurs en offrant du contenu gratuit. Du contenu créé par d'autres personnes.

C'est cet argent qui devrait arriver directement dans les poches des musiciens. Les musiciens devraient être moins



énervés par le fait que les gens écoutent leurs chansons gratuitement que par le fait que le trafic se dirige vers les sites de torrent plutôt que vers leur propre site web.

Le meilleur moyen de récupérer l'argent de la publicité est d'entrer directement en compétition en proposant votre propre contenu gratuitement. Placé devant deux choix, celui de naviguer dans les eaux troubles des sites de torrent peu scrupuleux à la recherche de votre dernier single ou celui de le télécharger directement depuis le site de l'artiste gratuitement, le client téléchargera le contenu depuis votre site web de manière certaine.

**4. Le contenu n'est plus limité par le produit lui-même** – Un CD contient 70 minutes de musique. La plupart des CD sortis par les musiciens font environ 45 minutes et contiennent entre 10 et 15 chansons. Chaque CD est vendu avec une jolie couverture, une liste des chansons, des photos du groupe et les paroles. C'est le format que presque tous les groupes ont suivi depuis que je pouvais atteindre le bouton "Play" sur la chaîne HiFi de mon père.

Puisque le contenu du CD n'est plus lié à ce disque brillant de 70 minutes, la façon dont la musique est commercialisée et vendue est maintenant libérée de ce vieux format usé. Je pense qu'iTunes a commencé à paver la route pour le retour des singles. Les groupes sortent leurs chansons à un rythme plus soutenu et constant, ils pondent une chanson tous les deux mois depuis l'intimité de leur maison.

L'artiste n'aura plus besoin de faire du "remplissage" pour allonger artificiellement la durée de leur album. Les fans n'auront plus à acheter 9 chansons qu'ils n'aiment pas afin d'en avoir 3 qu'ils adorent. Les fans n'auront plus à attendre des années entre deux albums. Les fans auront une nouvelle dose du groupe qu'ils aiment à chaque fois qu'il écrit une nouvelle chanson.

Ceux qui adopteront cette idée rapidement bénéficieront grandement du fait que leur groupe sera dans les médias plus souvent. Les groupes auront plus souvent l'occasion de faire leur promotion s'ils sortent une chanson tous les mois. Les singles profiteront aussi aux musiciens qui génèrent leurs revenus par les bénéfices de la publicité. S'ils sortent plus de chansons dans l'année, leur site web aura un trafic plus constant.

Beaucoup de musiciens et de maisons de disques grinceront des dents à l'idée de distribuer la musique gratuitement, mais cela ne peut pas être évité. Grâce à Internet, partager la musique que vous aimez est devenu plus simple que d'aller au magasin l'acheter. La prochaine étape pour les groupes est de rendre le téléchargement de leur musique encore plus aisé aux fans pour qu'ils puissent contrôler le contenu qu'ils créent et gagner de l'argent par la même occasion.

## Notes

[1] Merci à Olivier, Daria et Yostral pour la traduction made by Framalang.

[2] L'illustration est une photographie de RossinaBossioB intitulée Much Music issue de Flickr et sous licence Creative Commons BY.

---

# République 2.0 – Le rapport Rocard est en ligne

Michel Rocard vient de remettre son rapport à Ségolène Royal<sup>[1]</sup> et c'est du lourd !



Il était certes bien accompagné (dont François Pellegrini, Jean-Baptiste Soufron ou encore Aziz Ridouan<sup>[2]</sup>) mais je suis franchement impressionné par sa capacité à pondre aussi vite un document de 73 pages dense et pertinent (sauf à imaginer qu'il savait depuis longtemps qu'une telle tâche lui serait dévolue). En tout cas c'est aussi ça un politique et on aurait parfois tendance à l'oublier...

Les technologies numériques et internet sont mis à leur juste place, c'est à dire une place essentielle dans le monde d'aujourd'hui et de demain. Analyses et recommandations (au nombre de 94) se succèdent à un rythme effréné.

Surprise, le logiciel libre n'est finalement que peu souvent cité. Il y avait certainement là une volonté consensuelle de ne pas trop crisper les acteurs d'une *économie propriétaire classique* encore dominante. Du coup sa présence est beaucoup plus implicite qu'explicite. Il n'en demeure pas moins que son modèle et ses valeurs (comme par exemple le souci constant du bien commun) transparaissent un peu partout dans le rapport à commencer par son sous-titre qui donne le ton et la direction "Vers une société de la connaissance ouverte".

Quand bien même irréaliste, un document que j'aurais bien vu moi sous la forme d'un *pacte numérique* de Michel Rocard (comme le pacte écologique de Nicolas Hulot) et d'inviter ensuite tous les candidats à se positionner et/ou le signer<sup>[3]</sup>. Il n'est adressé qu'à Ségolène Royal mais gageons que ceux qui pensaient voter pour elle s'en trouveront confortés.

## **Rapport Rocard – République 2.0 (pdf, 73 pages, 1,1 Mo)**

Bon je vous laisse, je n'en ai pas encore achevé sa lecture...

### **Notes**

[1] Crédit photo : Guillaume Paumier (Creative Commons By-Sa)

[2] François Pellegrini est Maître de conférences en informatique et co-fondateur des Rencontres mondiales du logiciel libre (RMLL). Jean-Baptiste Soufron est juriste et ancien directeur juridique de la fondation Wikipedia. Aziz Ridouan est Président de l'Association des Audionautes,

[3] C'est un peu ce que tente de faire Candidats.fr avec son questionnaire remarquez.